



MINISTRE DU BUDGET
SECRETARIAT GENERAL

La Secrétaire Générale

TERMES DE REFERENCE RELATIFS AUX CONFERENCES BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2027

1. Etat de la question

Dans le cadre du processus d'élaboration du projet de loi de finances de l'exercice 2027, le Ministère du Budget, par l'entremise de la Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire, DGPPB en sigle, poursuit la mise en œuvre du calendrier budgétaire ad hoc par l'organisation, du 27 juillet au 07 août 2026, des **conférences budgétaires** préalablement à l'arrêt de l'avant-projet de loi de finances et à sa validation par le Gouvernement et ce, conformément la Loi relative aux finances publiques (LOFIP) et au Décret portant gouvernance budgétaire.

Les conférences budgétaires se penchent sur l'analyse et l'examen, en recettes comme en dépenses, des prévisions budgétaires des services élaborées sur base de directives contenues dans la **Circulaire relative à l'élaboration de la loi de finances 2027**, en cohérence avec la programmation des politiques reflétées dans le **cadre budgétaire à moyen terme 2027-2029** et les mesures d'encadrement de la politique budgétaire contenues dans la **Lettre d'orientation de Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement**, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement.

Etape cruciale du processus budgétaire, ces conférences constituent un cadre d'échange et de vérification de la cohérence des politiques publiques avec les prévisions budgétaires élaborées et défendues par les services à intégrer dans le projet de loi de finances de l'année.

Pour l'exercice 2027, l'accent est également mis sur le processus de **basculement vers le budget-programme** amorcé depuis 2011 conformément à la Loi relative aux finances publiques.

En effet, après avoir jeté les bases de l'approche de gestion axée sur les résultats à partir de 2011, le Gouvernement dispose depuis 2015 d'une **Nomenclature budgétaire** intégrant le **segment programmatique** structuré en quatre (4) digits renfermant les **programmes et les actions** contenues dans les **maquettes programmatiques** validées avec l'appui technique de l'AFRITAC Centre du Fonds Monétaire International. C'est dans ce cadre que les budgets des exercices 2016 à ce jour se sont inscrits dans la dynamique de la mise en œuvre du budget programme, à travers la production des budgets à blanc (2016 à 2025) et l'intégration dans la Loi de finances 2026 de l'annexe dédiée à la présentation des crédits par ministère et institution et par programme.

Ainsi, dans le cadre des conférences budgétaires 2027, les discussions porteront également sur la présentation des crédits par programmes et les modalités de mise en place des acteurs de la **chaîne managériale des programmes**, à savoir les **Responsables des programmes** (RPROG) et les **Responsables des unités opérationnelles des programmes** (RUOP), afin de faciliter le basculement effectif en mode programme en 2028 dans le cadre de l'élaboration du Budget 2029.

Au cours de ces conférences budgétaires, l'objectif est de refléter dans le budget est d'améliorer la **pression fiscale** en vue de la hisser dans la sphère des grandes économies mondiales. La politique préconisée à travers la projection des recettes consiste à porter la pression fiscale autour de 14% en 2027. Pour se faire, les discussions en recettes consisteront à refléter dans les prévisions, le **potentiel fiscal des ressources naturelles et d'assurer la gestion du solde budgétaire hors ressources naturelles**.

Ainsi, afin d'éviter la dépendance à ces ressources, les discussions avec les Institutions, Ministères et Services publics concernés par la **politique de diversification de l'économie et de relance du secteur industriel**, porteront sur le reflet de cet effort de diversification dans les prévisions budgétaires.

Il en est de même pour les Institutions, Ministères et Services publics concernés par les **dépenses de lutte contre la pauvreté**, les questions liées à l'enfant et le changement climatique. Leurs échanges en conférences budgétaires s'axeront sur les actions concourant à l'amélioration du bien-être de la population ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de Développement Durable conformément au Plan National Stratégique de Développement.

2. Objectifs des conférences budgétaires

2.1. Objectif général

Les conférences budgétaires de l'exercice 2027 visent la production de la préfiguration du Budget de l'exercice 2027, à l'issue de l'analyse des prévisions budgétaires des services, tant en recettes qu'en dépenses. Elles devront également permettre de poursuivre la présentation des dépenses par ministère et par programme, à travers l'imputation de la dépense dans la base de Préparation du Budget (PREPABUD) en vue de faciliter l'exécution du budget-programme dans la chaîne de la dépense.

2.2. Objectifs spécifiques

2.2.1. En matière des recettes

Les objectifs en matière des recettes consistent à :

- analyser les fiches d'analyse des recettes étayant les prévisions des recettes pour chaque administration financière (DGDA, DGI, DGRAD) ;
- analyser et intégrer les nouvelles mesures en 2027 avec une estimation chiffrée de leur impact ainsi que les voies et moyens de leur mise en œuvre ;
- dénicher d'autres pistes susceptibles d'élargir l'assiette fiscale ;

- effectuer l'état de lieux du reste à recouvrer et du trop-perçu des trois derniers exercices clos (2023, 2024 et 2025) ;
- proposer des pistes susceptibles d'améliorer le niveau d'absorption des ressources extérieures par l'inscription dans le budget, du financement dont les projets disposent d'engagements fermes et irrévocables sur les différentes interventions annuelles et pluriannuelles des bailleurs par secteur ainsi que la prise en compte de la contrepartie gouvernementale attendue pour certains projets ;
- évaluer les études de faisabilité des projets relevant des secteurs à ressources naturelles et leurs impacts ;
- discuter des besoins de fonctionnement ou d'équipement des services mobilisateurs des recettes susceptibles d'être budgétisés et du financement des activités devant permettre la mobilisation accrue des recettes ;
- identifier les risques budgétaires susceptibles de perturber la réalisation des assignations des recettes.

2.2.2. Pour les dépenses

Les objectifs en matière des dépenses consistent à :

- améliorer la qualité de la dépense par une allocation rationnelle et prioritaire aux secteurs sociaux de base ;
- améliorer la présentation des programmes et actions sectoriels dans la base PREPABUD, sur la base de la maquette programmatique approuvée avec l'accompagnement de l'AFRITAC Centre du FMI :
 - ✓ en assurant leur cohérence avec les objectifs, les indicateurs et les cibles des résultats à refléter dans les projets annuels de performance (PAP) 2027, conformément aux crédits budgétaires arrêtés ;
 - ✓ en veillant à la détermination des coûts des programmes à partir de leurs composantes opérationnelles (tâches, activités et actions), afin de garantir une justification de chaque dépense dès le premier franc congolais.
- effectuer l'état de lieux des restes à payer du dernier exercice clos (2025) ;
- discuter des besoins de fonctionnement des services susceptibles d'être budgétisés et du financement des activités devant permettre la mobilisation accrue des recettes ;
- identifier les risques budgétaires pouvant entraîner des écarts entre les prévisions et l'exécution ;
- discuter sur les financements extérieurs obtenus en rapport avec les services bénéficiaires en vue d'en assurer une meilleure budgétisation.



3. Résultats attendus

- tous les actes générateurs et les ressources innovantes sont identifiées ;
- les nouvelles mesures des recettes et leur impact en 2026 sont prise en compte ;
- les pistes susceptibles d'élargir l'assiette fiscale sont dénichées ;
- les financements extérieurs basés sur les engagements fermes convenus avec les bailleurs sont précisés ;
- les projets relevant des secteurs à ressources naturelles sont évalués ;
- les risques budgétaires sont identifiés ;
- la qualité de la dépense par une allocation rationnelle est améliorée et la priorité est accordée ;
- les besoins de fonctionnement des services susceptibles d'accroître la mobilisation des recettes et leurs financements sont budgétisés ;
- la cohérence entre les programmes, les actions, les objectifs, les indicateurs de performance et les crédits budgétaires est assurée ;
- les coûts des programmes sont déterminés de manière ascendante à partir de leurs composantes opérationnelles (tâches, activités et actions), garantissant une justification rigoureuse de chaque dépense dès le premier franc congolais.

4. Méthodologie de discussion en conférences budgétaires

4.1. Méthodologie en matière des recettes

- les services invités aux conférences budgétaires pour l'analyse des prévisions des recettes se présentent devant les groupes de travail suivant le calendrier établi à cet effet ;
- les débats se tiennent entre les Administrations financières, les services d'assiette, les comptes spéciaux et les membres de l'unité de gestion budgétaire sectorielle qui les accompagnent, d'une part, et l'équipe chargée des recettes (Budget, Cellule ressources extérieures/Finances ainsi que les membres de la Société civile) d'autre part ;
- le Chef d'équipe centralise les informations à la fin de chaque journée et dresse un rapport journalier à transmettre au Secrétariat technique, assuré par la DGPPB, avec en annexe la liste de présences des participants ;
- tous les trois jours, le Secrétariat technique fait la synthèse des travaux que le DG de la DGPPB transmet à la hiérarchie.

Les questions essentielles à aborder par équipe vont porter sur :

- les missions ou politiques du secteur ou service d'assiette ;
- les réalisations par acte générateur de trois derniers exercices clos et le premier semestre de l'exercice en cours ainsi que leurs taux de réalisation ;
- les bases d'imposition et leurs taux par acte générateur ;

Signature

- les raisons de la performance ou de la contreperformance, selon le cas ;
- l'impact des mesures fiscales de 2024 et 2025 ;
- l'évolution des recettes ponctuelles de 2024 à fin juin 2026 ;
- les mesures nouvelles pour la mobilisation accrue des recettes, leur impact et leurs coûts en dépenses ;
- la liste des exonérations effectuées au cours de deux dernières années et les mesures pour réduire celles contra legem ;
- les mesures nouvelles pour la maîtrise des assujettis et redevables des droits et taxes bénéficiaires des exonérations ;
- les financements extérieurs et les projets y afférents ;
- les risques budgétaires pouvant perturber les réalisations des recettes.

4.2. Méthodologie en matière des dépenses

- les services invités aux conférences budgétaires pour l'analyse des prévisions budgétaires des dépenses se présentent devant les groupes de travail suivant le calendrier établi à cet effet ;
- d'une part, les débats mettent aux prises l'unité de gestion budgétaire des services dépensiers conduite par le Secrétaire Général ou son délégué et d'autre part les experts du Ministère de Budget, du Plan, et des Finances ainsi que les membres de la Société civile. Les responsables des Budgets Annexes et des Comptes Spéciaux de ressort programmés dans le calendrier des conférences budgétaires doivent prendre part à ces assises (3 personnes au maximum) ;
- le Chef d'équipe centralise les informations à la fin de chaque journée et dresse un rapport journalier à transmettre au Secrétariat technique assuré par la DGPPB, avec en annexe la liste de présences des participants ;
- tous les trois jours, le Secrétariat technique fait la synthèse des travaux que le DG de la DGPPB transmettra à la hiérarchie ;
- un service absent aux conférences budgétaires verra ses crédits de l'exercice en cours reconduits voire réduits, comme le prévoit la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration de la Loi de Finances 2027.

Les questions essentielles à aborder par équipe vont porter sur :

- les missions, les politiques et les objectifs majeurs du secteur ;
- l'exécution de trois derniers exercices clos et les actions menées dans le secteur ;
- les tableaux des effectifs par grade et les masses payées ;
- la maquette programmatique du secteur (programme, action, périmètre) ;
- la cohérence entre les programmes, les actions, les objectifs, les indicateurs et les crédits budgétaires ;



- la détermination des coûts des programmes de manière ascendante à partir de leurs composantes opérationnelles (tâches, activités, actions) ;
- les effectifs à budgétiser et leur masse ;
- les effectifs à retraiter et leur masse ;
- les emplois rémunérés autorisés ;
- les financements extérieurs attendus et leurs projets ainsi que la contrepartie gouvernementale ;
- les risques budgétaires pouvant affecter l'exécution des dépenses.

4.3. Pour les Budgets annexes

Les débats porteront essentiellement sur :

- l'acte de création du BA ;
- les états financiers de trois derniers exercices clos (2023, 2024 et 2025) ;
- le rapport financier au premier semestre 2026 ;
- les principales actions menées ;
- les recettes propres réalisées ;
- les dépenses effectuées (rémunérations, fonctionnement, investissement) ;
- le Solde ;
- le montant versé ou à verser au Trésor ;
- le niveau de subvention sollicitée.

4.4. Pour les Comptes spéciaux

Les questions essentielles à aborder par l'équipe vont porter sur :

- l'acte de création du compte spécial ;
- les états financiers des trois derniers exercices (2023, 2024 et 2025) ;
- le rapport financier au premier semestre 2026 ;
- les principales actions ou activités menées ;
- les recettes réalisées et dépenses effectuées (niveau global et par acte).

N.B. La transmission des prévisions budgétaires devra intervenir au plus tard le 22 juillet 2026, date butoir retenue à cet effet. Toute prévision déposée pendant ou après les conférences budgétaires sera frappée d'irrecevabilité et ne donnera lieu à aucun examen.



5. Déroulement des conférences

Les conférences de l'exercice 2027 se dérouleront en quatre groupes ci-dessous :

- **Le groupe 1** discutera sur les Recettes ;
- **Le groupe 2** discutera sur les dépenses des Institutions, Sécurité, Ordre Public, secteurs Economique et Infrastructures ;
- **Le groupe 3** discutera sur les dépenses des Secteurs Sociaux, Diplomatie et Administration Générale ;
- **Le groupe 4** discutera sur les Organismes Publics et Comptes Spéciaux.

6. Financement

Les conférences budgétaires de l'exercice 2027 seront financées par le trésor public.

7. Programme des conférences

Les conférences budgétaires pour l'exercice 2027 se dérouleront pendant **dix (10) jours**, soit du **27 juillet au 07 août 2026**, de 09 heures 00' à 16 heures 00', suivant le chronogramme en annexe.

Fait à Kinshasa, le

14 JUL 2026

Jeanne-Odette GOLOMINI KONI-KALOMBO